

Parc naturel régional du Vercors

BUREAU SYNDICAL : DÉCISIONS

14 octobre 2020 à 18 heures à Lans-en-Vercors

Le quatorze octobre deux mille vingt, le Bureau du Parc Naturel Régional du Vercors, dûment convoqué le huit octobre deux mille vingt par le Président, s'est réuni à Lans-en-Vercors.

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 35

Présents : **22** (mini 10)

NOMBRE DE VOIX

En exercice : 47

Présentes : 26

Pouvoirs : 10

Total : **36** (mini 25)

Délégués présents :

PFANNER Virginie, Conseil Régional AuRA (arrivée 18h30)
CHARMET Martine, Conseil Départemental de la Drôme
FILLET Pierre Louis, Délégué de la CC du Royans-Vercors
GAGNIER Gérard, Délégué de la CC du Val de Drôme (arrivée 18h20)
BLUNAT Pierre, Délégué de Vinay (ville-porte)
HABFAST Claus, Délégué de Grenoble (ville-porte) (arrivée 18h30)
ADENOT Jacques, Délégué de Saint-Nizier-du-Moucherotte
VIGNON Violaine, Déléguée de Lans-en-Vercors
DU RETAIL Valérie, Déléguée de Die
VARTANIAN Michel, Délégué de Chamaloc
BRESSION Franck, Délégué de Plan-de-Baix
CHAZALET Yves, Délégué de Combovin
BOETTI DI CASTANO Jérôme, Délégué de Sassenage
PELLETIER Henri, Délégué de Varcès-Allières-et-Risset
GIMELLE Dominique, Délégué de Saint-Nazaire-en-Royans
AGERON Philippe, Délégué de Pont-en-Royans
ALLEYRON-BIRON Robert, Délégué de La Rivière
MENA Eric, Délégué de Gresse-en-Vercors
TREGRET Agnès, Déléguée du Percy-en-Trièves
BAUDRIER Marie-Odile, Déléguée de Saint-Julien-en-Vercors
DYE Jean-Christophe, Délégué de Saint-Martin-en-Vercors

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

BLANC Didier-Claude, Conseil Régional AuRA
MORIN Christian, Conseil Départemental de la Drôme
KRAEMER Michael, Délégué de la CC du Massif du Vercors
NAVA Nicole, Déléguée de Saint-Marcellin (ville-porte)
CORREARD Michel, Délégué de Châtillon-en-Diois
PEYRETOU Nicolas, Délégué de La Motte-Fanjas

Délégué excusé :

LEMERCIER Christophe, Délégué de Crest (ville-porte)

Participaient également à la réunion :

BARBOTIN Odile, Présidente des GTV
BRUNETTO Marielle, Trésorière GTV
PUTOT Olivier, Directeur du Parc du Vercors
VERON François, Conseil Scientifique

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Bureau Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du Bureau du 7 juillet 2020.

Après avoir entendu l'exposé du Président, et après échanges de vues et interventions,

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 14 octobre 2020

Désignation des représentants du Parc du Vercors dans des organismes extérieurs

Considérant que le Parc du Vercors possède des sièges dans un certain nombre d'instances et que suite au renouvellement des délégués, il est nécessaire de désigner de nouveaux représentants dans les organismes suivants (en l'absence de précision, un seul représentant est nécessaire) :

Organismes	Représentant(e) PNRV
Fédération des Parcs naturels régionaux de France (2 représentants, dont le Président)	Jacques Adenot/Michel Vartanian
Comité de programmation LEADER (programme européen de développement rural) Terre d'Echos	Jacques Adenot/Philippe Ageron

Dans le domaine de l'eau :

Organismes	Représentant(e) PNRV
Syndicat Mixte de la Rivière Drôme	Martine Charmet
Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Drôme	Gérard Gagnier
CLE du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence	Dominique Gimelle (Yves Chazalet)
CLE du SAGE Drac Romanche	Hervé Coffre
Association du Bassin Versant de l'Isère	Dominique Gimelle

Dans le domaine de l'agriculture, du pastoralisme et de l'alimentation :

Organismes	Représentant(e) PNRV
Comité de pilotage du Plan Alimentaire InterTerritorial (2 représentants)	Robert Alleyron-Biron/Jérôme Boetti du Castano
Stratégie agri-touristique du Département de la Drôme	Valérie du Retail
Association Départementale d'Economie Montagnarde de la Drôme	Michel Vartanian
Fédération des Alpages de l'Isère (FAI)	Agnès Trégret
Commission de suivi de l'abattoir du Diois	Michel Vartanian

Association Un Plus Bio	Pierre Blunat
--------------------------------	---------------

Dans le domaine de la biodiversité :

Organismes	Représentant(e) PNRV
Comité régional de la biodiversité (2 représentants : un homme / une femme)	Virginie Pfanner / Henri Pelletier

Dans le domaine de l'aménagement :

Organismes	Représentant(e) PNRV
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement Drôme (CAUE 26)	Michel Vartanian
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement Isère (CAUE 38)	Jérôme Boetti du Castano
Agence d'urbanisme de la région grenobloise (AURG)	Jérôme Boetti du Castano
Commission Départementale de la Nature des Sites et des Paysages de la Drôme (CDNPS 26)	Dominique Gimelle
Commission Départementale de la Nature des Sites et des Paysages de l'Isère (CDNPS 38)	Violaine Vignon (Pierre Blunat)

Dans le domaine de l'énergie :

Organismes	Représentant(e) PNRV
Association nationale des centrales villageoises	Franck Bresson
Centrales villageoises Gervanne-Raye	Franck Bresson
Centrales villageoises du Trièves	Eric Mena
Centrales villageoises des 4 Montagnes	Violaine Vignon / Jacques Adenot
Centrales villageoises Vercorssoleil	Jean-Christophe Dye / Marie-Odile Baudrier
Centrales villageoises des Portes du Vercors	Philippe Ageron
Centrales villageoises ACOPREV Val-de-Quint	Gérard Gagnier
Centrales villageoises Wattisère	Pierre Blunat

Dans le domaine du tourisme :

Organismes	Représentant(e) PNRV
Conseil d'Administration de l'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial des stations de la Drôme (EPIC des stations de la Drôme)	Pascal Giroutru (Valérie du Retail)

Centre d'accueil et de vacances du Martouret (à Die)	Michel Correard
Conseil d'Administration de la Maison de l'aventure (à La Chapelle)	Marie-Odile Baudrier
Commission départementale des espaces, sites et itinéraires de la Drôme (CDESI 26)	Dominique Gimelle / Marie-Odile Baudrier
Commission départementale des espaces, sites et itinéraires de l'Isère (CDESI 38)	Agnès Trégret / Violaine Vignon

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

→ de **DÉSIGNER** les représentants ci-dessus dans les organismes ci-dessus.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 14 octobre 2020

Déploiement de la marque *Valeurs Parc naturel régional*

Le Parc naturel régional du Vercors valorise depuis de nombreuses années les produits agricoles locaux via la « marque Parc » attribuée aux produits agricoles. La « marque Parc » a connu des évolutions récentes qu'il convient d'accompagner. La « marque Parc » a été mise en place sur les produits agricoles du Vercors pendant plus de 20 ans. 5 productions en ont bénéficié : la viande bovine, l'agneau, les truites et salmonidés, les fromages et produits laitiers fermiers ainsi que les plantes à parfum aromatiques et médicinales.

Suite à une évolution rendue nécessaire à l'échelle nationale, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France a conduit un travail sur plusieurs années aboutissant à une nouvelle marque avec un nouveau visuel : la marque **Valeurs Parc naturel régional**. Pour le Parc du Vercors Vercors, cela a nécessité de reprendre les chartes de chacune des productions initialement marquées, de rencontrer les anciens bénéficiaires pour conventionner avec eux sur ces bases nouvelles, de réaliser des audits d'anciens producteurs marqués et de nouveaux, et également de commencer à déployer des outils de communication.

Sur le Vercors, la marque **Valeurs Parc naturel régional** a été officiellement lancée à l'occasion de la Fête du Bleu 2019. 33 exploitations ont été marquées et d'autres sont en attente de l'audit. Les filières marquées actuellement sont : viande bovine/ovine/caprine, truites et salmonidés, fromages et produits laitiers fermiers (vache, chèvre, brebis), plantes à parfum aromatiques et médicinales.

Aujourd'hui, le Parc se doit en parallèle de poursuivre la promotion et la valorisation de cette marque ainsi que son déploiement.

À ce jour, et suite à la crise sanitaire COVID 19, il y a eu une nette montée en puissance des produits locaux consommés. Les consommateurs sont de plus en plus sensibles aux enjeux du développement durable ainsi qu'à ce qu'ils mangent. Ils sont demandeurs de produits locaux de qualité et/ou garantissant des valeurs telles que celles prônées par la marque **Valeurs Parc** : la préservation de l'environnement, le bien-être des femmes et des hommes, la participation à l'économie locale.

Le Parc, à travers la marque Valeurs Parc et son déploiement, tentera de répondre à cette demande croissante.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses	Coût	Recettes		Taux
Appui technique par les chargés de mission PNRV et Accompagnement des bénéficiaires, réalisation des audits/charte/convention, communication et promotion...	13 790 €	Région AuRA (lignes Parc)	15 192 €	80 %
Développement d'outils de communication et de promotion (goodies, campagne Facebook, teasers, ateliers culinaires, flyers, dépliants....)	5 000 €	Autofinancement	3 798 €	20 %
Frais déplacement	200 €			
TOTAL	18 990 €	TOTAL	18 990 €	100 %

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le plan de financement tel qu'indiqué ci-dessus,
- d'**INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires à cette opération,
- d'**AUTORISER** le Président à faire la demande de financement à la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 14 octobre 2020**

Organisation de la Fête du Bleu 2021

Suite au contexte sanitaire du printemps-été 2020 le Parc naturel régional du Vercors, en lien étroit avec la commune organisatrice et les associations agricoles participantes, a souhaité reporter la 20ème édition de la Fête du Bleu du Vercors-Sassenage.

Cette prochaine édition « anniversaire » se déroulera sur la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors, les 24 et 25 juillet 2021.

La 20ème Fête du Bleu réunira l'ensemble des acteurs du monde agricole pour promouvoir toute la richesse d'un territoire rural, de ses produits et savoir-faire locaux, comptant sur la présence des nombreux agriculteurs qui animeront ce week-end. Les liens de l'agriculture avec les autres activités et avec l'environnement seront mis en avant ainsi que les organisations participant à la dynamique et à la vitalité du territoire.

À travers un programme divers et varié, le public familial sera accueilli avec toutes les mesures barrières qui pourraient être en vigueur lors de la saison estivale 2021.

Durant l'été, des animations agri-culturelles pourraient être également envisagées dans les fermes du territoire de la communauté de communes.

Objectifs :

- Mettre en valeur l'agriculture et les savoir-faire locaux en lien étroit avec le territoire et ses acteurs.
- Donner à voir, connaître et comprendre l'agriculture et la vie rurale du territoire où elle est organisée.
- Mettre en valeur le territoire du Parc du Vercors, les actions du Syndicat mixte et de l'ensemble des partenaires.
- Promouvoir les valeurs du territoire auprès d'un public familial.
- Créer du lien et fédérer les acteurs du territoire où la fête est organisée

Le contexte de 2020 a permis de remobiliser des financements non dépensés, la demande de financement sur 2021 est donc revue à la baisse.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES TTC		RECETTES	
Animation/coordination	21 000 €	Région AURA LP	19 400 €
Prestations : <i>Animation (spectacles, concerts et sonorisation)</i> <i>Communication et promotion (presse, conception, impression, objets publicitaires, PLV)</i> <i>Organisation logistique et sécurité (chapiteaux, toilettes sèches, DPS, signalétique...)</i>	28 000 €	CD 26	4 900 €
		CD 38	4 900 €
		CCMV	10 000 €
		Autofinancement PNRV	9 800 €
TOTAL TTC	49 000 €	TOTAL	49 000 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- de **VALIDER** le contenu de l'action et le plan de financement,
- d'**AUTORISER** le président à solliciter ces subventions auprès de différents partenaires,
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 14 octobre 2020**

Promotion du réseau des Fermes du Vercors

Le Parc naturel régional du Vercors valorise depuis de nombreuses années les produits agricoles fermiers locaux notamment via le soutien au réseau des Fermes du Vercors. Cela s'inscrit pleinement dans sa charte actuelle (2008-2023) et dans son objectif stratégique 2.1 « promouvoir et soutenir une agriculture durable et de qualité » et notamment dans le sous-objectif 2.1.2 « soutenir une agriculture valorisant les productions locales et s'appuyant sur les valeurs liées au territoire et à l'environnement ».

Le réseau des Fermes du Vercors a été créé en 2000 sous l'impulsion de l'Association pour la Promotion des Agriculteurs du Parc du Vercors (APAP) et il a connu des évolutions récentes qu'il convient d'accompagner. En effet suite à la dissolution de l'APAP, et afin de poursuivre le travail réalisé par le réseau des Fermes du Vercors depuis plus de 20 ans, s'est créée en août 2019 l'**Association des Producteurs Fermiers du Vercors** (APFV).

L'objectif de cette association réside dans la promotion et la défense de la production fermière du territoire du Vercors. Un transfert de la marque « **réseau Fermes du Vercors** » entre l'APAP et l'APFV a été réalisé pour permettre de conserver l'image du réseau largement connue et en pleine adéquation avec les attentes de l'APFV.

Aujourd'hui, l'APFV dispose à sa tête d'un conseil d'administration dynamique et représentatif des secteurs géographiques du Parc ainsi que de la diversité des productions agricoles fermières présentes sur le territoire. Une soixantaine de producteurs fermiers sont adhérents à l'APFV en 2020.

C'est dans le cadre de ce renouveau et de ce dynamisme que le Parc se veut d'apporter un accompagnement technique et financier au réseau Fermes du Vercors ainsi qu'à l'APFV pour son déploiement.

Objectifs du projet :

- promouvoir une image d'agriculture de qualité et respectueuse de l'environnement
- valoriser les circuits de commercialisation
- valoriser la diversité des produits du Vercors
- promouvoir l'ensemble des adhérents de l'Association
- communiquer auprès du grand public
- organiser des événements de promotion et commercialisation
- accompagner les producteurs fermiers, ou les futurs adhérents du réseau dans leurs projets pour renouveler les générations
- créer du lien entre les producteurs du territoire Vercors

Présentation du projet

Afin de permettre à l'APFV de mettre en place ses premières actions dans une optique de promotion et de valorisation de la production fermière, le Parc l'accompagnera techniquement via l'appui d'un chargé de mission (40 jours de travail prévus) et financièrement tout au long de l'année 2021.

Pour se faire, il est prévu des investissements matériels (barnums, enseignes, présentoirs...) pour augmenter la visibilité de l'APFV sur les événementiels locaux (comme les marchés, Fête de la Pogne, Fête du Bleu, les comices agricoles, Vercors Music Festival, Festival Jeunes Bobines, Euro Nordic Walk, Vélo Vert...), régionaux et nationaux (Salon international de l'Agriculture) auxquels elle participe afin de faire la promotion de la production fermière du Vercors mais également du « manger local ».

Cette participation aux événementiels est imaginée tant de manière individuelle (marchés) que de manière collective avec la mise en place d'un stand collectif ; d'où un besoin de reconnaissance visuelle.

Il est aussi envisagé de mettre en place des événementiels ponctuels comme des marchés de terroir ou bien des animations permettant d'aller à la rencontre du producteur, de son métier, de sa ferme et de ses produits.

Pour accentuer la promotion et la communication et afin de nourrir les futures éditions de flyers, affiches ou le site internet en cours de développement, une mission photo mettant en avant l'humain, son savoir-faire, ses produits et sa relation au consommateur est envisagée.

L'une des grandes missions que se donne l'APFV est également de développer le « consommer et manger LOCAL ». Pour se faire, il est prévu notamment de travailler à la mise en place d'un catalogue producteurs pour répondre aux demandes d'approvisionnement de la restauration collective (cantines, crèches), de la restauration privé et des hébergeurs mais également des organisateurs d'événementiels sportifs, culturels... Ce catalogue serait axé sur la notion de **Pays à vivre/à déguster** notamment en lien avec le déploiement de la marque Inspiration Vercors. Une campagne de présentation/sensibilisation sera menée auprès des habitants pour faire connaître l'offre de proximité (plateforme de vente en ligne en cours de réflexion voire de déploiement). Sur les événementiels, l'APFV souhaiterait également développer des partenariats avec des traiteurs locaux pour faire connaître les produits et la façon de les cuisiner.

Des formations auprès des producteurs fermiers du réseau sont envisagées pour les faire monter en compétence sur l'accueil à la ferme avec un travail sur le discours et sur l'ambiance du lieu.

Tout ce projet entre en résonance avec le contexte de crise sanitaire vécue en 2020 avec la COVID 19 et le changement de comportements des consommateurs en matières de produits locaux. Cela implique de réfléchir au déploiement des filières agricoles pour répondre à la demande, conforter voire diversifier/orienter les installations actuelles et à venir sur les productions et leurs débouchés potentiels.

Durée du projet

Il se déroulera sur l'année 2021.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes		
Outils de promotion et de communication : barnums, présentoirs, enseignes, photos, dépliant...	34 287,36 €	Région AuRA ligne Parc ou autre aide publique	16 %	5 485,98 €
Coordination / soutien technique		LEADER	64 %	21 943,91 €
Frais annexes, frais indirects		Autofinancement Parc	20 %	6 857,47 €
TOTAL	34 287,36 €	TOTAL	100 %	34 287,36 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- de **VALIDER** le contenu de l'action et le plan de financement,
- d'**AUTORISER** le président à solliciter ces subventions auprès de différents partenaires,
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 14 octobre 2020**

L'AOP Bleu du Vercors-Sassenage dynamise sa filière : opération 2021

Le SIVER (Syndicat Interprofessionnel du Bleu du Vercors-Sassenage) est l'Organisme De Gestion (ODG) du fromage Bleu du Vercors-Sassenage reconnu en Appellation d'Origine Protégée (AOP), produit phare des produits agricoles du Vercors car son aire d'appellation est entièrement dans le territoire du Parc du Vercors. A ce titre, le SIVER assure le suivi et les contrôles auprès des opérateurs de la filière en lien avec un organisme certificateur (Qualisud) et l'INAO (Institut National des Appellations d'Origine) et s'occupe de la promotion de ce fromage.

Avec un peu plus de 400 tonnes de fromage produites et vendues, c'est l'une des plus petite AOP de France ce qui ne lui permet pas une indépendance financière. Avec notamment cette appellation, la coopérative Vercors-Lait a pu mettre en place depuis quelques années un prix plancher à 350 € les 1000 litres de lait aux producteurs.

Le Syndicat Interprofessionnel du Bleu de Vercors-Sassenage sollicite le PNRV pour bénéficier des lignes Parc de la Région Auvergne Rhône-Alpes (36 000 €) et pour le versement d'une participation financière de 10 000 euros pour dynamiser sa filière au cours de l'année 2021 avec différentes actions.

Ces actions se déclinent en 3 axes :

Axe 1 - La filière doit tout d'abord assurer son fonctionnement pour :

- assumer son rôle d'organisme de gestion et gérer l'ensemble des contrôles produits et opérateurs,
- asseoir le cahier des charges et continuer à le faire évoluer,
- développer des stratégies de développement, (dont l'accompagnement des graines d'éleveurs...)

Axe 2 - Le renforcement des actions de communication et de promotion

- pour accroître la notoriété du fromage et continuer à développer les ventes et la production. La stratégie est dans un premier temps d'accentuer la présence du fromage sur les manifestations locales (ex : Fête du Bleu), régionales et participer au Salon de l'Agriculture en développant des accroches média, en fidélisant la clientèle acquise et en séduisant de nouveaux consommateurs.

La volonté est de poursuivre le travail amorcé sur les réseaux sociaux en étant plus présent et dynamique sur la page Facebook via un community manager. Le souhait est d'utiliser des prescripteurs de qualité : crémiers/fromagers, restaurateurs, et de développer des partenariats avec des influenceurs.

Axe 3 - Assurer une pérennité des exploitations par leur système fourrager en s'appuyant sur les prairies naturelles.

Les périodes de sécheresse appauvrissent la ressource en herbe. Les producteurs commencent à distribuer la ration hivernale de plus en plus souvent à partir du mois d'août et sont contraints d'acheter du foin hors zone de mauvaise qualité et hors cahier des charges. Des solutions inadaptées et expérimentales sont mises en place chaque année. La filière se

doit de réagir en apportant des solutions appropriées. Par l'intermédiaire du concours « Prairies Fleuries » auquel les adhérents avaient participé en 2018, les agriculteurs ont développé des liens et une confiance avec les techniciens des chambres d'agriculture et de l'INRAE en charge de l'interprétation des prairies. La volonté est de s'appuyer sur ces structures et ces personnes ressource pour assurer une autonomie alimentaire en préservant et valorisant les prairies naturelles.

Plan de financement prévisionnel (sous maîtrise d'ouvrage SIVER) :

Dépenses		Recettes	
Poste d'animation (80%)	36 480 €	Aide sollicitée à la Région AuRA (lignes Parc PNRV)	36 000 €
Dépenses externes (INAO, Qualisud...)	6 300 €	Aide sollicitée au Département de l'Isère	10 000 €
Frais de vie de la structure (AG,...)	1 000 €	Aide sollicitée au Département de la Drôme	19 000 €
Communication – Promotion (SIA Paris, Fête du Bleu, autres évènements, outils de communication)	30 324 €	Parc du Vercors	10 000 €
Actions sur les prairies naturelles (adaptation de la classification des graminées...) INRAE , Ch. d'Agri....	16 700 €	Autofinancement (SIVER)	15 804 €
TOTAL	90 804 €	TOTAL	90 804 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le plan de financement sous maîtrise d'ouvrage SIVER, sollicitant les lignes Parc PNRV 2021 de la Région Auvergne Rhône-Alpes,
- d'**APPROUVER** le soutien financier au SIVER d'un montant de 10 000 euros pour 2021,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter la subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les documents et pièces nécessaires.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 14 octobre 2020**

Valorisation et sensibilisation à la race Cheval du Vercors de Barraquand

Le Parc naturel régional du Vercors valorise depuis de nombreuses années le patrimoine domestique vivant. Cela s'inscrit pleinement dans sa charte actuelle (2008-2023) et dans son objectif stratégique « promouvoir et soutenir une agriculture durable et de qualité » et notamment dans le sous-objectif 2.1.2 « soutenir une agriculture valorisant les productions locales et s'appuyant sur les valeurs liées au territoire et à l'environnement ».

C'est dans ce cadre qu'il accompagne l'**Association Nationale Cheval du Vercors de Barraquand**, association qui œuvre au développement et à la promotion de la race dont elle est organisme de sélection. Cette race est l'une des 3 races animales représentantes du patrimoine vivant domestique du Vercors et la dernière race équine reconnue par les Haras Nationaux en juillet 2017.

Aujourd'hui, l'ANCVB voudrait mettre en place plusieurs actions de promotion et de sensibilisation de cette race. Pour ce faire, elle s'est rapprochée du Parc naturel régional du Vercors et des compétences de ce dernier en matière d'éducation, de pédagogie et de valorisation des productions/filières agricoles. Le projet est constitué de deux actions distinctes :

→ la **première à visée pédagogique** et éducative avec la mise en place d'un outil pédagogique sur la race à destination des scolaires et des familles. Cet outil pourrait constituer le premier opus d'une série à décliner sur les autres races domestiques patrimoniales (Villarde et Poule Grise)... Cet outil, qui prendrait la forme d'une malle (évolutive), serait articulé notamment autour d'approches diverses et ludiques (les sens, l'apprentissage par le jeu...) et inclurait des supports innovants ainsi qu'un cahier pédagogique, permettant aux enseignants et/ou éducateurs et/ou membres de l'ANCVB d'être autonomes dans sa prise en main.

→ la **deuxième à visée de valorisation économique** de la race du Cheval du Vercors de Barraquand par la réalisation d'un film promotionnel court à destination des utilisateurs professionnels et particuliers de la filière équine montrant la polyvalence de la race, ses qualités, ses aptitudes, afin de conquérir de nouveaux débouchés commerciaux.

Objectifs du projet :

- permettre la découverte d'une race locale et de ses caractéristiques auprès plus grand nombre
- valoriser et promouvoir d'une race locale
- accompagner l'ANCVB dans ses actions de promotion et de développement économique
- placer et faire reconnaître le Cheval du Vercors de Barraquand dans la filière équine

Durée du projet : Il se déroulera sur l'année 2021 sous maîtrise d'ouvrage Parc.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes		
Outil pédagogique : conception et réalisation, achats de petit matériel, communication	38 762,64 €	Département Drôme	16 %	6 202,02 €
Outil de valorisation économique conception et réalisation		LEADER	64 %	24 808,09 €
Coordination du projet et soutien technique		Autofinancement Parc	20 %	7 752,53 €
Frais annexes, frais indirects				
TOTAL	38 762,64 €	TOTAL	100 %	38 762,64 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- de **VALIDER** le contenu de l'action et le plan de financement,
- d'**AUTORISER** le président à solliciter ces subventions auprès des partenaires,
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 14 octobre 2020**

Opération « Vis ma vie de bûcheron » 2021

Cette année, le Parc naturel régional du Vercors a souhaité reconduire l'opération « Vis ma vie de bûcheron » dont l'objectif est de faire découvrir au grand public, sur sept demi-journées, la forêt et la gestion forestière par la voix de celles et ceux qui la pratiquent.

Pour les professionnels, ces visites constituent des occasions uniques de communiquer sur leurs métiers, trop souvent méconnus.

Devant l'intérêt de la démarche, il est proposé de renouveler cette opération en 2021 et de solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, ainsi que des départements de la Drôme et de l'Isère.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Prestations d'animation, communication et supports	10 404 €	Région AURA	1 000 €
		Département de la Drôme	3 648 €
		Département de l'Isère	3 648 €
		Autofinancement Parc	2 108 €
Total	10404 €	Total	10 404 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- de **VALIDER** le contenu de l'action et le plan de financement,
- d'**AUTORISER** le président à solliciter ces subventions auprès de différents partenaires,
- d'**AUTORISER** le président à solliciter un commencement anticipé de l'opération auprès des financeurs,
- d'**AUTORISER** le président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 14 octobre 2020

Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors/Contrat d'alternance :
Suivi des vautours fauves et des gypaètes barbus et mise en œuvre de
l'opération de réintroduction du gypaète barbu en 2021

Dans le cadre des différents programmes de réintroduction (bouquetin des Alpes, vautour fauve et gypaète barbu) qu'il a mis en œuvre, le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors mène encore certaines actions :

- pour le bouquetin : un suivi de la population et de son occupation spatiale sur le territoire (un comptage bisannuel), et depuis peu un suivi sanitaire (capture nécessaire pour une prise de sang).
- pour le vautour fauve : une mission d'équarrissage (trois fois par semaine) et un suivi de sa reproduction (reproduction étalée de décembre à juillet) sur le territoire du Parc.
- et pour le gypaète barbu : poursuite du programme de réintroduction en 2021 (printemps/été) et suivi de la présence d'individus sur le massif (toute l'année), avec l'attente du premier couple qui viendra s'installer pour se reproduire (reproduction d'un couple de gypaète barbu étalée de novembre avec les premières parades nuptiales, jusqu'à août après l'envol du jeune).

Pour accompagner l'équipe de la Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors qui assure ou pilote ces principales actions, un renfort est sollicité, avec un apprenti de niveau Master 2.

L'apprenti aura pour mission d'assurer le suivi de la reproduction des vautours fauves et d'accompagner l'équipe de la Réserve naturelle dans la réintroduction du gypaète barbu en 2021 et dans le suivi et la surveillance de ces oiseaux.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** l'embauche d'un apprenti pour réaliser cette mission, en renfort de l'équipe de la Réserve naturelle, tel qu'indiqué ci-dessus,
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous documents liés à ce projet.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 14 octobre 2020

Natura 2000/Contrat d'alternance : Mise en place d'un réseau d'îlots de sénescence et arbres remarquables dans les sites Natura 2000 du Vercors, afin de maintenir la fonctionnalité des vieilles forêts

Le Parc naturel régional du Vercors est animateur de 7 sites Natura 2000 sur son territoire et a lancé en 2018 un premier travail autour des bois sénescents, sur les sites des « Rebords méridionaux du Vercors » & « Monts du Matin, Combe Laval et Val Sainte-Marie ».

Une phase de cartographie a permis d'identifier, via les cartes anciennes et les photos aériennes (de 1948 à aujourd'hui) les secteurs présentant une continuité spatiale et temporelle. Des inventaires terrain ont permis d'affiner la qualification des secteurs.

À ce jour, l'outil utilisé et permettant de conserver ces îlots et arbres sénescents est le contrat Natura 2000 « Forestier ».

En 2020, un stage de 6 mois a permis de continuer cette amorce sur les autres sites Natura 2000 du territoire, allant jusqu'aux vérifications de terrain dans le site de « La Bourne » et de la « Gervanne et rebord occidental du Vercors », et à la cartographie des potentielles vieilles forêts sur les « Hauts-Plateaux du Vercors » et le site de « la Molière et le plateau du Sornin ». Les premiers contrats d'îlots de sénescences ont également vu le jour.

En 2021, un effort supplémentaire d'animation va être réalisé afin de poursuivre l'analyse de terrain sur les sites n'en ayant pas encore bénéficié et de croiser ces informations avec les données naturalistes connues et les documents de gestion forestière. L'objectif sera de hiérarchiser les enjeux et de définir un réseau fonctionnel de vieux boisements. Un travail de concertation sera ensuite mené afin d'initier des projets de préservation de ce réseau, notamment via l'outil Natura 2000 « contrats forestiers ».

Pour voir aboutir ce projet, un travail approfondi nécessite un renfort de l'équipe Natura 2000 en place, grâce à l'appui d'un apprenti de niveau Master 2.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** l'embauche d'un apprenti pour réaliser cette mission, en renfort de l'équipe Natura 2000, tel qu'indiqué ci-dessus,
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous documents liés à ce projet.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 14 octobre 2020

Natura 2000 : Demande de financements 2021 pour l'animation des sites
 Natura 2000 du Vercors

Le Parc naturel régional du Vercors, s'appuyant sur sa charte, s'est positionné pour la mise en place de la démarche Natura 2000 sur les sites désignés au sein de son territoire. Depuis juin 2015, 6 sites animés par le Parc du Vercors ont leur Document d'Objectifs (DOCOB) validés : la Bourne (I26), les Hauts Plateaux du Vercors (I27), le Plateau du Sornin (I28), la Gervanne et rebord occidental du Vercors (D9), les rebords méridionaux (D10), les Monts du matin/Combe Laval/Val Sainte Marie (D27). L'animation de ces sites Natura 2000 est régie par une convention cadre entre l'État et le Parc du Vercors de 3 ans, renouvelée en 2019.

L'animation de l'ensemble de ces sites, représentant environ 50 000 ha soit 25 % du territoire du Parc, nécessite habituellement 2 ETP. En 2021, 2,3 ETP seront nécessaires, le site de la Bourne entrant en révision de DOCOB. Aussi, une partie du temps de travail dédié jusqu'alors à l'animation bascule vers une autre subvention (cf délibération suivante). En outre, l'appui d'un.e apprenti.e de niveau Master 2, viendra en renfort de l'équipe pour faire suite au travail engagé depuis 2018 sur la caractérisation des forêts mûres dans les sites Natura 2000 du Vercors et effectuera une analyse plus approfondie en 2021.

L'animation 2021 inclut également la mise en œuvre, le suivi et le bilan des MAEC 2015-2020 sur l'ensemble de ces sites (2 600 000 euros sur 5 ans pour les agriculteurs en Natura 2000), dont le dispositif va être prolongé pour 2021 auprès des contractants. Les autres actions principales menées dans les sites Natura 2000 passeront aussi par du temps d'animation afin d'accompagner des communes et des porteurs de projets pour l'intégration des enjeux environnementaux des sites, de sensibiliser les habitants et le grand public, de mener des démarches de concertation entre acteurs (grimpeurs, spéléo, agriculteurs, chasseurs, randonneurs etc.), de répondre à des appels à projets ponctuels pour chercher d'autres financements d'actions prévues aux DOCOBs...

Ainsi en 2021, le Parc du Vercors sollicite, dans le cadre de la convention financière annuelle avec l'État, une subvention globale de 103 939,00 € répartie comme suit :

Dépenses		Recettes	
- Salaires et indemnités de stage	103 939,00 €	Etat	51 969,50 €
- Prestations de services		FEADER	51 969,50 €
- Frais annexes (déplacements, hébergements, formations...)			
- Frais indirects			
Total 103 939,00 €		Total 103 939,00 €	

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le plan de financement du programme d'animation des DOCOBs Natura 2000 du Vercors par le Parc du Vercors, tel qu'indiqué ci-dessus,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter ces subventions auprès des différents partenaires et à signer tous les documents et pièces nécessaires.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 14 octobre 2020

Natura 2000 : Demande de financements 2021-2022 pour la révision de la cartographie des habitats du site FR8201745 « Pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux du plateau du Sornin » et pour la révision du DOCOB du site Natura 2000 FR8201743 dit « La Bourne »

- **Le site Natura 2000 FR8201745 « Pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux du plateau du Sornin »** a récemment fait l'objet d'une démarche de concertation lors de la révision de son document d'objectifs en 2019.

Ce travail a notamment permis d'inscrire des actions en cohérence avec les enjeux du site et en adéquation avec la politique Espace naturel sensible dont bénéficie également le site. Aussi, le travail d'élaboration de ce nouveau DOCOB a permis de mobiliser le conservatoire botanique national alpin pour évaluer la cartographie des habitats (réalisée en 2004) actuellement disponible. Les conclusions indiquent que cette cartographie est à actualiser afin qu'elle puisse être pleinement utilisable.

La révision de cette cartographie va s'échelonner sur 2021 et 2022 et sera confiée à un expert via une prestation. Du temps agent est également prévu pour le suivi technique et administratif de la prestation.

Plan de financement :

Dépenses		Recettes	
- Prestation de service	15 000,00 €	Etat	7 500,00 €
		FEADER	7 500,00 €
Total	15 000,00 €	Total	15 000,00 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.

- **Le site Natura 2000 FR8201743 dit « La Bourne »** a fait l'objet d'une démarche de concertation entre 2010 et 2012 pour élaborer son Document d'Objectifs. Depuis, les principales actions prévues ont été réalisées ou initiées, et celles en lien avec la rivière Bourne ont été menées dans le cadre du Contrat de rivière « Vercors Eau Pure ». Avec la fin de ce contrat de rivière et l'évolution du périmètre du site intégrant désormais les petits et grands goulets, les enjeux environnementaux et humains sont à reconsidérer. A la suite du dernier comité de pilotage du site réuni en février 2020, les membres ont souhaité dresser le bilan de ce premier DOCOB et se lancer dans une révision globale.

La révision de ce document va courir sur 2021 et 2022, incluant une prestation d'accompagnement pour réaliser le bilan de la mise en œuvre du premier DOCOB, la révision de la cartographie des habitats, ainsi que du temps agent pour animer la démarche de concertation.

Pour 2021 et 2022, le Parc du Vercors sollicite donc, en réponse à l'appel à projet 7.10 du PDR FEADER porté par la Région AURA « Etablissement et révision des documents de gestion liés aux sites Natura 2000 », une enveloppe financière dédiée à la révision de ce Document d'Objectifs, répartie comme suit :

Plan de financement :

Dépenses		Recettes	
- Salaires - Prestations de services - Frais annexes (déplacements, hébergements, formations...) - Frais indirects	57 000,00 €	Etat	28 500,00 €
		FEADER	28 500,00 €
Total dépenses	57 000,00 €	Total recettes	57 000,00 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le plan de financement du programme de révision du DOCOB du site Natura 2000 FR8201745 « Pelouse, forêts remarquables et habitats rocheux du plateau du Sornin », tel qu'indiqué ci-dessus,
- d'**APPROUVER** le plan de financement du programme de révision du DOCOB du site Natura 2000 FR8201743 « La Bourne », tel qu'indiqué ci-dessus,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter ces subventions auprès des différents partenaires et à signer tous les documents et pièces nécessaires.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 14 octobre 2020

Appel à projet POIA-OS2 « Protéger la biodiversité et les continuités écologiques alpines » : *Mutualisation stratégique en inter-parcs naturels régionaux des massifs préalpins pour les zones ouvertes intermédiaires et les forêts matures* : modification du plan de financement

En juin 2020, le bureau exécutif a validé la candidature portée par le syndicat mixte du Vercors dans la délibération 2020-B40, en tant que chef de file, en réponse à un Appel à projet POIA-OS2 sur les trames fonctionnelles des zones ouvertes intermédiaires et des forêts matures. Cette candidature a fait l'objet de plusieurs dépôts de demandes de subventions complémentaires au FEDER, auprès de la convention de massif des Alpes, ainsi que des Régions AURA et SUD-PACA. Afin que les différentes demandes de financements complémentaires aboutissent, notamment auprès de la Région SUD, le plan de financement initialement présenté en juin a dû être modifié. Le calendrier reste quant à lui inchangé, pour un projet démarrant en janvier 2021 et se terminant en décembre 2022.

Le budget global du projet, après dépôt auprès des financeurs est de 715 919 €. Il est exprimé en TTC, les structures impliquées ne récupérant pas la TVA.

Plan de financement prévisionnel global :

Dépenses TTC		Recettes	
Trame Forêts matures - expertise interne - prestations de service - achats divers	715 919,00 €	FEDER (60%)	429 551,40 €
		Etat (10%)	71 591,90 €
		Région AURA	42 432,10 €
		Région Sud	29 159,80 €
Trame Zones intermédiaires - expertise interne - prestations de service - achats divers	715 919,00 €	Auto-financement - 5 PNRx (20%)	143 183,80 €
		Total dépenses	715 919,00 €
		Total recettes	715 919,00 €

Plan de financement prévisionnel pour le Parc du Vercors :

Dépenses		Recettes	
Trame Forêts matures - expertise interne - prestations de service - achats divers	196 999,00 €	FEDER (60%)	118 199,40 €
		Etat (10%)	19 699,90 €
		Région AURA	19 199,90 €
		Région Sud	500,00 €
Trame Zones intermédiaires - expertise interne - prestations de service - achats divers	196 999,00 €	Auto-financement PNRV (20%)	39 399,80 €
		Total dépenses	196 999,00 €
		Total recettes	196 999,00 €

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** les modifications du plan de financement, telles qu'indiquées ci-dessus,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter ces subventions auprès des différents partenaires et à signer tous les documents et pièces nécessaires.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 14 octobre 2020

Biodiversité des vieux boisements : connaissances des insectes
saproxyliques

Le territoire du Parc, marqué par 3 influences climatiques majeures, est couvert par une grande diversité d'habitats forestiers, constituant près de 70 % de la surface totale du territoire d'étude de la future Charte. Le Vercors est aussi un massif où l'empreinte de l'Homme est très marquée, notamment sur la forêt.

Ces activités humaines ont profondément modifié les écosystèmes forestiers et continuent de le faire. En 2020, et suite à la caractérisation des continuités écologiques à l'échelle du massif initiée en 2018, une cartographie des potentiels vieux boisements a été réalisée sur les sites Natura 2000 et les secteurs des 4 Montagnes et du Royans-Vercors. L'objectif de cette cartographie était d'intégrer pleinement les enjeux de biodiversité forestière, dans un contexte :

- où la demande en bois énergie grandissante induit des aménagements pour mobiliser ces boisements (routes forestières, pistes...)
- et de forte pression touristique ou économique, où les aménagements à ces fins sont réguliers (pistes de skis, carrières, urbanisations...).

Les vieux boisements abritent des peuplements matures, intégrant à la fois l'âge et la dimension des arbres, la diversité, mais aussi les quantités de bois morts sur pied et au sol. L'écosystème forestier, à son optimum de fonctionnalité, est une source de biodiversité énorme. Il est donc important de porter un regard sur ces milieux afin que leurs fonctionnements ne soient pas altérés. Les vieux boisements hébergent des cortèges spécifiques d'insectes saproxyliques, dont la Rosalie des Alpes (protégée au niveau national et européen), d'oiseaux, notamment pics, petites chouettes de montagne, chauves-souris.

Pour améliorer la connaissance sur ces milieux fragiles et éclairer les avis fournis par le Parc sur les projets d'aménagements du territoire ou étayer la construction d'un réseau fonctionnel d'îlots de sénescence, il est nécessaire de compléter l'état des lieux des vieux boisements (cartographie réalisée en 2020) par une meilleure connaissance d'un groupe d'espèces d'insectes réalisant une partie de leur cycle de vie dans les vieux boisements : insectes saproxyliques.

Objectifs attendus :

- objectiver les connaissances sur les enjeux de biodiversité forestière, en particulier les insectes saproxyliques.
- éclairer les avis du Parc concernant les aménagements en milieux forestiers
- conforter l'identification des noyaux prioritaires de vieux boisements à conserver et leur continuité spatiale pour l'intégrer dans la définition des trames forestières du Vercors.

Description :

Le projet vise à mieux connaître la présence d'espèces saproxyliques dans les noyaux de vieux boisements potentiels identifiés grâce à la cartographie élaborée en 2020. Il s'agira de réaliser une bibliographie exhaustive, et de construire un plan d'échantillonnage pertinent pour aider à la priorisation des îlots de vieux boisements à conserver pour l'élaboration d'un réseau fonctionnel.

Cette base bibliographique et ce plan d'échantillonnage, décrivant les secteurs, les espèces cibles et les protocoles de suivis pourront être complétés grâce à un programme inter-PNR en cours d'élaboration à l'échelle des Préalpes (le POIA Trames). La réponse de la biodiversité à la maturité forestière va y être analysée, à l'aide de méthodes innovantes comme la télédétection et la photogrammétrie. Un complément de connaissances et un plan d'échantillonnage pertinent sur ce groupe d'espèces viendra étayer la finalité de ce programme : élaborer un observatoire et un programme d'actions partagé, en faveur d'une trame des forêts matures fonctionnelles à l'échelle de l'arc préalpin.

Plan de financement 2020 :

Le plan de financement proposé ci-dessous s'appuie sur une estimation financière d'inventaire des insectes saproxyliques dans les Réserves Biologiques Intégrales du Vercors et du Sornin.

Dépenses		Recettes	
<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition de connaissances sur les insectes saproxyliques • Réunion de lancement du projet • Phase bibliographique : vérification des connaissances, croisement avec les bases de données existantes • Définition d'un plan d'échantillonnage pertinent, calé sur la cartographie des vieux boisements et les points d'observation existants • Pose et relève des pièges tests pour valider le plan • Définition d'une liste d'espèces stratégiques • Analyse et rendu • Réunion de restitution 	15 440,00 €	80% État	15 440,00 €
Coordination du projet	3 860,00 €	20 % Auto-financement	3 860,00 €
Total	19 300,00 €	Total	19 300,00 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le projet « Biodiversité des vieux boisements – connaissances des insectes saproxyliques » et son plan de financement
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter ces subventions auprès des différents partenaires
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 14 octobre 2020**

Aménagement du site de la Coche à Saint-Agnan-en-Vercors

La commune de Saint-Agnan-en-Vercors, le Parc Naturel Régional du Vercors et l'Office National des Forêts souhaitent mettre en oeuvre l'aménagement du site de la Coche.

Cet aménagement est la première étape de mise en oeuvre, visant à valoriser la plus vaste réserve naturelle terrestre de France métropolitaine, la réserve des Hauts plateaux du Vercors.

Les réflexions d'aménagement du site de la Coche ont débutées il y a une dizaine d'années et ont fait l'objet de multiples études.

L'étude menée par le CAUE pour le compte de la commune de Saint-Agnan en Vercors a identifié les besoins et enjeux. Il s'agira de répondre aux besoins de services d'accueil (optimisation du stationnement, lisibilité de la signalétique, gestion des accès...) et de valoriser le patrimoine naturel, paysager et architectural du site (renaturation du site, préservation de la clairière, qualification de la maison forestière en ruine) par des aménagements en adéquation avec l'identité et la qualité du lieu et les valeurs portées par le Parc du Vercors.

En avril 2020, le Parc naturel régional du Vercors a publié un appel à candidatures pour une mission de Maîtrise d'oeuvre infrastructure (lot 1) et de Diagnostic bâtiment (lot 2) du site de la Coche.

Suite aux offres et l'audition des candidats, le groupement « Landfabrik-NaturaScop » a été retenu mi-septembre (décision 2020.P33 du 07 septembre 2020) pour mener ces missions.

Plan de financement prévisionnel 2020 :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux d'aménagement du site de la Coche	160 000,00 €	PPI Région AURA (100%)	160 000,00 €
Total	160 000,00 €	Total	160 000,00 €

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le contenu de l'action « Aménagement du site de la Coche à Saint-Agnan-en-Vercors » et le plan de financement,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter la subvention d'investissement auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes,
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 14 octobre 2020

Abri de Crobache : qualification des conditions d'accueil

Dans le cadre du programme Espace Valléen 2014-2020, le Parc naturel régional du Vercors mène, avec les collectivités du territoire, une stratégie de diversification touristique appuyée sur ses patrimoines naturels et culturels.

L'un des axes concerne les abris et cabanes non gardés du Vercors. En 2017, une étude d'audit et de préconisations a été menée : elle confirme que les abris représentent bien une singularité qu'il faut affirmer et cultiver, et permet de dégager plusieurs pistes pour valoriser ce patrimoine présent sur tout le massif du Vercors. A l'issue le Parc anime un groupe de travail pour identifier les porteurs de projets volontaires pour avancer sur cette thématique.

Dans ce contexte, la commune de la Chapelle en Vercors a été proposée pour mener une réflexion sur l'amélioration des conditions d'accueil de l'abri de Crobache. Les objectifs : assurer une sécurité et un confort minimum aux usagers ; pérenniser la structure de l'abri ; participer à la valorisation de l'itinérance dans le Vercors ; favoriser l'implication et l'intérêt local autour d'un équipement historique de la commune.

Le Parc a pris en charge et animé une phase de réflexion avec l'architecte Jacques Félix Faure (Atelier 17 C) et les acteurs locaux. Trois étapes (audit – préconisations – estimation) ont permis de définir et valider les travaux pour améliorer l'accueil de l'abri de Crobache.

La commune de la Chapelle en Vercors portera la maîtrise d'ouvrage des travaux. Considérant : le besoin de partage autour de ce projet, les compétences techniques disponibles sur la commune et le réseau d'acteurs locaux liés à cet abri, la commune choisit aussi d'engager un chantier participatif pour la mise en œuvre des travaux.

Le Parc du Vercors propose de solliciter, pour le compte de la commune, une subvention d'investissement dans le cadre des lignes Parc de la Région Auvergne-Rhône Alpes.

Le plan de financement prévisionnel de la commune de la Chapelle en Vercors s'entend donc comme suit :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux de menuiserie extérieure	3 850 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes Ligne Parc (80%)	20 232 €
Travaux de toiture	16 770 €		
Remplacement du poêle intérieur	870 €		
Création d'une place de feu extérieure sécurisée	2 000 €	Autofinancement commune de La Chapelle (20%)	5 058 €
Travaux de drainage	1 800 €		
Total	25 290 €	TOTAL	25 290 €

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'APPROUVER le plan de financement de requalification de l'accueil de l'abri de Crobache,
- d'AUTORISER le président à solliciter la subvention d'investissement pour le compte de la commune de la Chapelle en Vercors,
- et d'AUTORISER le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 14 octobre 2020

Abri du Serre du Sâtre : qualification des conditions d'accueil

Dans le cadre du programme Espace Valléen 2014-2020, le Parc naturel régional du Vercors mène, avec les collectivités du territoire, une stratégie de diversification touristique appuyée sur ses patrimoines naturels et culturels.

L'un des axes concerne les abris et cabanes non gardés du Vercors. En 2017, une étude d'audit et de préconisations a été menée : elle confirme que les abris représentent bien une singularité qu'il faut affirmer et cultiver, et permet de dégager plusieurs pistes pour valoriser ce patrimoine présent sur tout le massif du Vercors. A l'issue le Parc anime un groupe de travail afin d'identifier les porteurs de projets volontaires pour avancer sur cette thématique.

Dans ce contexte, l'abri du Serre du Sâtre a été proposé pour mener une réflexion sur l'amélioration de ses conditions d'accueil. Les objectifs : assurer une sécurité et un confort minimum aux usagers ; pérenniser la structure de l'abri ; s'articuler avec le développement touristique des Coulmes.

Le Parc a pris en charge et animé une phase de réflexion avec l'architecte Jacques Félix Faure (atelier 17 C) et les acteurs locaux.

Trois étapes (audit – préconisations – estimation) ont permis de définir et valider les travaux pour améliorer les conditions d'accueil de cet abri.

Saint Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC) portera la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Le Parc du Vercors propose de solliciter, pour le compte de la SMVIC, une subvention d'investissement dans le cadre des lignes Parc de la Région Auvergne-Rhône Alpes.

Le plan de financement prévisionnel de la SMVIC s'entend donc comme suit :

Dépenses HT			Recettes HT	
Travaux de menuiserie extérieure		3 620 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes Ligne Parc (73%)	21 500 €
Travaux de menuiserie intérieure		5 810 €		
Travaux d'isolation et charpente couverture		19 506 €	Autofinancement SMVIC (27%)	8 226 €
Remplacement du poêle intérieur		790 €		
Total		29 726 €	TOTAL	29 726 €

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

→ d'APPROUVER le plan de financement de requalification de l'accueil de l'abri du Serre du Sâtre,

→ d'AUTORISER le président à solliciter la subvention d'investissement pour le compte de la commune de SMVIC,

→ et d'AUTORISER le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 14 octobre 2020

Inspiration Vercors : demande de subvention 2021 au Conseil
Départemental de la Drôme

Inspiration Vercors, démarche de promotion touristique du Vercors, est un collectif composé :

- des communautés de communes et des offices de tourisme concernés du Trièves, Diois, Massif du Vercors, Saint Marcellin Vercors Isère et Royans Vercors
- du Parc du Vercors,
- des représentants socioprofessionnels par filière et par territoire,
- et de l'ADT 26.

Par sa délibération 2019.B 50 du 25 septembre 2019, le Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Vercors a approuvé la convention Inspiration Vercors 2020-2023 et son plan de financement pour les quatre années. Cette convention de moyens définit les modalités d'animation et de gestion des actions de promotion de la marque Inspiration Vercors. Réuni le 6 décembre 2019, le comité de pilotage POIA-Inspiration Vercors a identifié les axes de promotion portés par la marque Inspiration Vercors pour la période 2020-2023. Dans ce cadre il convient de formuler une demande de subvention au Département de la Drôme au titre de l'année 2021.

Objectifs :

- développer la notoriété de la destination en s'appuyant sur les cibles clientèles et filières identifiées,
- fédérer le territoire derrière une bannière commune.

Nature des dépenses Inspiration Vercors 2021 :

Les dépenses concernent les opérations menées par le collectif **Inspiration Vercors** avec le budget identifié EPCI – ADT 26.

- Poste de chargée de promotion : animation des actions de promotion Inspiration Vercors
- Actions spécifiques Inspiration Vercors 2021 :
 - Création d'outils de communication
 - Accueils : presse, blogueurs, Instameet
 - Webmarketing
 - Événementiel de promotion : salons, workshop, eductours

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses 2021		Recettes 2021	
Poste de chargée de promotion Outils de communication, presse, événementiel, réseaux sociaux	59 391 €	EPCI (CCMV-CCRV-SMVIC- CCT-CCD)	54 391 €
		Conseil Départemental Drôme	5 000 €
TOTAL	59 391 €	TOTAL 100 %	59 391 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'AUTORISER le président à solliciter la subvention 2021 auprès du Conseil Départemental de la Drôme,
- d'AUTORISER le Président à signer tous les documents et pièces nécessaires.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 14 octobre 2020

Rénovation muséographique du Mémorial de la Résistance à Vassieux-en-Vercors : choix des prestataires

Le Président rappelle aux membres du Bureau que le groupement « Le Muséophone - Audiosoft » avait été retenu en janvier 2020 pour la mission de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation muséographique du Mémorial de la Résistance à Vassieux-en-Vercors (décision 2020.P01 du 08 janvier 2020).

Suite au diagnostic et aux études faites par l'équipe de maîtrise d'oeuvre, le Parc du Vercors a consulté dans le cadre d'une procédure adaptée (article R2123-1 du n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique), pour les lots suivants :

- Lot 1 Matériel audiovisuel et lumière
 - tranche ferme 2020
 - option « audioguides »
 - option « mode conférence, Espace D »
 - tranche conditionnelle 2021
- Lot 2 Mobilier décor
- Lot 3 Création sonore
- Lot 4 Réalisation audiovisuelle
- Lot 5 Graphisme et impression
 - tranche ferme 2020
 - tranche conditionnelle 2021

L'avis d'appel public à la concurrence (AAPC) a été publié sur les sites Internet du Parc et du Dauphiné EuroLégaux en date du 10 septembre 2020. Compte tenu de l'estimation financière et conformément au seuil de publicité, l'AAPC a été publié dans la presse écrite du Dauphiné-Libéré (Isère et Drôme-Ardèche) en date du 15 septembre 2020.

Le dossier de consultation a été retiré par 96 candidats. Une remise des offres a été imposée par voie dématérialisée via une plateforme dématérialisée agréée. La date limite de la remise des offres était fixée au mercredi 30 septembre 2020, avant 19h00. Dix-neuf candidats ont retourné leur offre avant la date limite. Certains soumissionnaires ont fait des propositions pour plusieurs lots, constituant en tout 23 offres, dont deux pour le lot 1, deux pour le lot 2, huit pour le lot 3, six pour le lot 4 et cinq pour le lot 5.

L'analyse technique a été faite par l'équipe de maîtrise d'oeuvre Le Muséophone - Audiosoft en relation avec l'équipe technique du Parc, selon les critères portés à connaissance des soumissionnaires via le dossier de consultation, à savoir : valeur technique au vu du mémoire du candidat : 60 % et prix : 40%.

Compte tenu de la délibération du Comité Syndical prévue en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau, il est proposé aux membres du Bureau de se prononcer sur le choix des prestataires retenus.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

→ d'AUTORISER le Président à signer les marchés pour Rénovation muséographique du Mémorial de la Résistance à Vassieux-en-Vercors pour un montant total de 207 285,55€ H.T. avec :

=> Eurl ARKKA, M. Boris DENIEUL, Gérant, 95, rue des Granieux, Enval, 63 270 VIC LE COMTE, pour le lot 1 « Matériel audiovisuel et lumière » pour un montant total de 137 117,25 € H.T. répartis de la façon suivante :

* tranche ferme 2020 : 110 782,25 € H.T., incluant :

- option « audioguides » pour 2 450,00 € H.T.

- option « mode conférence, Espace D » pour 7 087,00 € H.T.

* tranche conditionnelle 2021 : 26 335,00 € H.T.

=> Société de M. Alejandro COBAS VEGA, 36, rue de la Vaure 42 290 SORBIERS, pour le lot 2 « Mobilier décor » pour un montant total de 8 770,00 € H.T.,

=> Société FLEUR DE PAPIER, M. Romain DEFLACHE, gérant, Place Michel Paulus, 26 400 EURRE, Siège social : 3, rue Henri Feulard, 75 010 PARIS, pour le lot 3 « Création sonore » pour un montant total de 13 000,00 € H.T.,

=> Société FLEUR DE PAPIER, M. Romain DEFLACHE, gérant, Place Michel Paulus, 26 400 EURRE, Siège social : 3, rue Henri Feulard, 75 010 PARIS), pour le lot 4 « Réalisation audiovisuelle » pour un montant total de 34 000,00 € H.T.,

=> Groupement conjoint : Mandataire solidaire : M. Sylvain REYMONDON, 11 bis, rue Ampère 42 000 SAINT-ETIENNE / Co-traitant : Société JS CONCEPT, M. Emmanuel SAURON, Directeur Général, 103, rue Paul de Vivié, 42 100 SAINT-ETIENNE, pour le lot 5 « Graphisme et impression » pour un montant total de 14 398,30 € H.T. répartis de la façon suivante :

* tranche ferme 2020 : 9 556,70 € H.T.

* tranche conditionnelle 2021 : 4 841,60 € H.T.

→ et d'AUTORISER le Président à signer tous les documents et pièces nécessaires.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 14 octobre 2020**

Avenant n°1 à la convention de l'AMI « Les 50 ans du Parc »

Le Président rappelle que, suite à l'appel à manifestation d'intérêt des 50 ans du Parc naturel régional du Vercors lancé en date du 4 juin 2019, le choix s'était porté sur le projet « La caravane Vercors 2020 : À la recherche des 50 trésors! » de la compagnie « Dans Tes rêves », approuvé par la délibération du Bureau syndical 2019.B49 en date du 25 septembre 2019.

Conformément à cette délibération, une convention a été signée en date du 02 décembre 2019, visant à verser à la compagnie la somme de 15 000 euros, d'abord avec le versement de la moitié de la somme sur présentation d'une facture à acquitter, puis le solde en fin de projet, sur présentation des documents demandés dans le règlement de l'AMI.

En raison des consignes du gouvernement français en cette période de crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19, le report au printemps 2021 de la célébration des 50 ans du Parc du Vercors « La caravane Vercors 2020 : À la recherche des 50 trésors ! », s'est imposé.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

→ de **SIGNER** un avenant à la convention pour :

- **PROLONGER** la durée d'exécution de la convention initiale, reportant l'échéance du 31 décembre 2020 au 30 octobre 2021,
- **MODIFIER** les modalités de versement du solde de 7 500 euros en deux versements, l'un de 4 000 euros à la signature de l'avenant sur présentation d'une facture à acquitter, l'autre de 3 500 euros sur présentation des documents demandés à l'article 6 de la convention initiale, accompagnés d'un courrier de demande de versement du solde de la subvention,

→ et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les documents et pièces nécessaires.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 14 octobre 2020

Attribution du marché de fourniture comprenant la livraison, le montage, la répartition, l'installation du mobilier garnissant les chambres, salles de restauration et bar du village vacances le Piroulet

Le Parc naturel régional du Vercors a engagé un programme important de rénovation et de développement du village vacances le Piroulet. Le parc est accompagné dans ce projet par la commune de Vassieux, la communauté des communes du Royans Vercors et l'association gestionnaire ALAVV.

Par délibération 2019-BS72, le parc a sollicité et obtenu de la région Auvergne Rhone-Alpes une subvention dans le cadre du plan pluri-annuel d'investissement d'un montant de 200 000€ destinée à l'acquisition d'une partie du mobilier.

Dans le cadre d'une procédure adaptée (article R2123-1 du n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique), le Parc du Vercors a consulté sous forme de lot unique : la fourniture comprenant la livraison, le montage, la répartition, l'installation du mobilier garnissant les chambres, salles de restauration et bar du village vacances le Piroulet

L'avis d'appel public à la concurrence (AAPC) a été publié sur les sites Internet du Parc et du Dauphiné EuroLégales en date du 17 septembre 2020. Compte tenu de l'estimation financière et conformément au seuil de publicité, l'AAPC a été publié dans la presse écrite du Dauphiné-Libéré (Isère et Drôme-Ardèche) en date du 22 septembre 2020.

À ce jour, le dossier de consultation a été retiré par 38 candidats. Une remise des offres a été imposée par voie dématérialisée via une plateforme spécialisée. La date limite de la remise des offres a été fixée au jeudi 8 octobre 2020, avant 13h00.

L'analyse technique des offres a été faite selon les critères portés à connaissance des soumissionnaires via le dossier de consultation, à savoir :

- Valeur technique au vu du mémoire du candidat : 60 %
 - la technicité : ergonomie, qualité, sécurité, garantie et réassortiment : 30 %
 - l'esthétique : harmonie avec chambres, restaurant et bar : 30 %
- Prix : 40 %

Compte tenu de la délibération du Comité Syndical prévue en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau, il est proposé aux membres du Bureau de se prononcer sur le choix des prestataires retenus.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

→ d'AUTORISER le Président à signer le marché pour la fourniture comprenant la livraison, le montage, la répartition, l'installation du mobilier garnissant les chambres, salles de restauration et bar du village vacances le Piroulet avec la société S.A.S. EUR'EQUIP, 722, Faubourg d'Arras 59 552 LAMBRES LEZ DOUAI, pour un montant de 71 368 euros HT (hors éco taxe) comprenant la variante pour les chevets et les options suivantes : 47 assises pour bureaux et 8 armoires sans porte (chambres duplex en R+2)

→ d'AUTORISER le Président à signer tous pièces et documents relatifs à ce marché

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 14 octobre 2020

Piroulet - Projet espace Vassivain : aménagements extérieurs

En 2018, le Parc naturel régional du Vercors (PNRV) avec la commune de Vassieux-en-Vercors et l'association ALAVV gestionnaire du village vacances le Piroulet ont engagé un projet stratégique ayant pour objectif de développer l'activité économique local par le tourisme social. Le centre de vacances du Piroulet – propriété du PNRV sous gestion associative est en cours de modernisation : Les travaux de réhabilitation du bâtiment principal sont en cours de réalisation.

En parallèle de ce projet la commune de Vassieux-en-Vercors a initié une démarche participative avec le Parc naturel régional du Vercors (PNRV) dénommée «Projet Espace Vassivain - 328 habitants pour un village rêvé».

Le projet communal s'oriente vers 4 axes stratégiques :

- garantir un environnement de qualité ;
- favoriser le vivre ensemble ;
- favoriser l'accueil sous toutes ses formes ;
- entretenir et développer l'activité économique.

Objectifs attendus

Le présent projet d'équipement touristique sur l'emprise du Piroulet est d'inscrire le village vacances dans l'espace Vassivain :

- mieux relier le Piroulet au village,
- jouer la complémentarité des équipements (création d'un pump track...)
- ouvrir les équipements du village vacances aux habitants.

Description

L'étude menée par le CAUE pour le compte de la commune, a identifié les besoins et enjeux. Parmi les besoins identifiés apparait la demande en équipement ludique, touristique et sportif (Pump track, city stade...). L'aménagement de ces équipements se fera sur la parcelle du Piroulet afin de faciliter l'accès aux usagés du village vacances et aux jeunes habitants de Vassieux et des communes voisines.

Plan de financement prévisionnel 2020 :

Dépenses HT		Recettes	
Aménagements extérieurs (Pump tracks...)	60 000,00 €	PPI Région AURA (100%)	60 000,00 €
Total	60 000,00 €	Total	60 000,00 €

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'APPROUVER le contenu de l'action « Piroulet - Projet espace Vassivain : aménagements extérieurs » et son plan de financement,
- d'AUTORISER le Président à solliciter la subvention d'investissement auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes,
- et d'AUTORISER le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 14 octobre 2020

Mission d'accompagnement relative à la révision de la Charte

La future Charte du Parc du Vercors a pour ambition de fixer des objectifs en termes de maîtrise de l'espace, de lutte contre l'artificialisation des espaces et de respect des espaces à vocation naturelle et agricole sur l'ensemble du périmètre d'étude. Sur la partie du territoire non couverte par un schéma de cohérence territoriale, qui concerne deux intercommunalités intégralement dans le périmètre d'étude (CCMV et CCRV), il est attendu un cadrage plus fin des objectifs relatifs aux développement urbain.

Pour ce faire, un premier travail de bilan et perspective a été réalisé auprès de toutes les communes de la Communauté de communes du Pays du Royans-Vercors. Pour la Communauté de Communes du Massif du Vercors, ce travail fin s'est porté sur la mise en perspectives des objectifs de développement et protection de la charte et les objectifs de développement indiqué dans le PLUi approuvé le 31 janvier 2020. Ce travail associé au diagnostic de la charte a permis de rédiger les mesures liées aux objectifs de développement.

Le dernier trimestre 2020, grâce à cette mission complémentaire, va permettre avec l'appui de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise d'approfondir l'articulation des objectifs liés à ces mesures qui trouveront une déclinaison dans les documents d'urbanisme ayant à terme l'obligation d'être compatible avec la charte du Parc (Schémas de cohérence territoriaux (SCOT) et Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) et communaux (PLU)). En ce qui concerne les documents de rang supérieur comme le SRADET, il s'agira de bien vérifier la compatibilité des objectifs indiqués dans les mesures de la charte avec ceux établis dans ces documents

Pour les mesures relatives à l'urbanisme et au paysage, le cadrage des densités urbaines et la trajectoire liée à l'objectif national de « 0 artificialisation nette » est à coordonner avec les documents déjà en vigueur. Il s'agira de bien vérifier la faisabilité de ces objectifs qui seront à préciser dans le cadre de l'élaboration des SCOT et PLU(i).

Plan de financement :

Dépenses		Recettes	
Accompagnement Charte et Plan de Parc	4560 €	Etat / DREAL 100 %	4560 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- de DONNER UN AVIS FAVORABLE à la conduite de la mission d'accompagnement relative à la révision de la Charte,
- d'AUTORISER le Président à solliciter la subvention d'investissement auprès de l'Etat,
- et d'AUTORISER le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 14 octobre 2020

Entrée au capital social des sociétés de centrales villageoises actives sur
 le Vercors

Le Parc naturel régional du Vercors a largement contribué à l'émergence du modèle des centrales villageoises de 2010 à 2015, au bénéfice de la dynamique nationale. Le réseau compte aujourd'hui 52 sociétés locales en France. Le Parc est membre fondateur de l'association nationale des centrales villageoises.

À partir des 3 premières sociétés créées par des citoyens sur le Vercors en 2013 : Gervanne-Raye, Trièves, et Quatre montagnes, d'autres ont suivi le mouvement : Vercorsoleil, Portes du Vercors, ACOPREV Val-de-Quint et cette année Wattisère. Cela porte à sept les sociétés citoyennes actives et développeuses de projets de production d'énergie renouvelable locale. Cela fait du Vercors le Parc qui a la plus forte densité de sociétés locales citoyennes productrices d'énergie renouvelable.

Les centrales villageoises ont réalisé entre 2015 et 2020 69 installations solaires, représentant une puissance totale installée de 837 kWc et une production annuelle de 950 000 kWh, soit la consommation d'électricité d'environ 500 ménages. Ces installations solaires représentent 1,5 M€ d'investissements permis par les 600 actionnaires citoyens (20 à 30% de fond propres sur les opérations). Parmi ces 600 actionnaires, 18 collectivités se sont déjà engagées.

Il est aujourd'hui proposé au Parc de les rejoindre en entrant au capital social de chacune de ces sociétés. Cela permet d'affirmer notre soutien à la dynamique de l'énergie citoyenne renouvelable et locale et de prendre une part plus active à leur activité. Cette entrée au capital social impliquera une participation et/ou un vote aux assemblées générales annuelles des sociétés. Le modèle des centrales villageoises étant coopératif, chaque actionnaire dispose d'une voie quelque soit le nombre d'actions détenues. Cela impliquera également la présentation au bureau du Parc d'un rapport annuel de l'activité des sociétés.

Montant de la participation

L'action dans chacune des sociétés est fixée à 100 €. Une participation significative serait celle qui aurait un effet de levier permettant un investissement dans une installation centrale solaire qui produirait une quantité significative d'électricité, par exemple l'équivalent de la consommation électrique de la maison du Parc.

Dans les projets solaires les fonds propres étant d'environ 20%, il faudrait alors souscrire 14 000 € de capital social pour permettre la production de l'équivalent des 35 000 kWh consommés par an par la Maison du Parc. Cela reviendrait à prendre 2 000 € d'actions par société de centrales villageoises. Pour information le Parc de Chartreuse a souscrit 1 000€ de participation par société dans 6 sociétés en 2019. Et pour mémoire le bureau syndical du Parc a voté la prise de parts sociales dans la SCIC Enercoop à hauteur de 500 € en décembre 2018.

Il s'agit d'une entrée au capital social et non d'une subvention ou d'une cotisation. Le modèle des centrales villageoises autorise la reprise de capital avec une plus-value distribuée à partir de la cinquième année d'exercice. Tout associé peut se retirer de la société pour 50% de ses parts à la date de clôture du cinquième exercice social suivant l'immatriculation de la société, puis totalement à partir du septième exercice.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- de PARTICIPER à hauteur de 500 € au capital social de chacune des 7 centrales villageoises du territoire
- et d'AUTORISER le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 14 octobre 2020**

Suppression d'un poste de directeur des musées

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire, avis défavorable « aux motifs que la mise en surnombre de l'agent n'a pas été suivi d'effort de reclassement préalable de la part de l'établissement »

et

Considérant la nécessité de supprimer le poste de directeur du site national de la résistance et de la préhistoire en Vercors, sur le grade d'attaché principal à temps complet en raison des motifs suivants :

Le syndicat mixte du Parc gestionnaire du musée de la Préhistoire et du Mémorial de la Résistance à Vassieux en Vercors, constatait depuis plusieurs années une baisse de fréquentation et d'intérêt du public pour ces sites.

Suite à la création de deux nouveaux emplois en 2018 de la filière culture et patrimoine dotées de compétences thématiques pointues (médiation + communication) et un nouveau co-pilotage fonctionnel, une nouvelle organisation a émergé.

L'expérimentation de cette nouvelle organisation durant l'absence prolongée du directeur des musées a démontré l'efficacité du dispositif. Elle a également démontré qu'un poste entièrement dédié à la direction des deux musées, de taille modeste, ne se justifie pas.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

→ la suppression d'un emploi permanent de directeur des musées au grade d'attaché principal, à temps complet, à compter du 1^{er} novembre 2020.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 14 octobre 2020

Attribution de la convention de participation SANTE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion en date du 08/07/2019 ;

Dans le domaine de la Santé, après avoir recueilli l'avis du comité technique, le Centre de Gestion a mis en concurrence son marché de protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation. À l'issue de l'analyse des offres, le marché a été attribué à :

→ **Frais de Santé : IPSEC Assureur (groupe Malakoff-Médéric-Humanis).**

Il est également proposé de fixer le montant mensuel prévisionnel à :

→ **Frais de Santé : 5 € par agent.**

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

→ d'**ADHÉRER** à la Convention de participation couvrant le risque SANTE telle que mise en œuvre par le CDG26, à compter du 01/01/2021, pour une durée de 4 ans (période contrat groupe : 01/01/2020 au 31/12/2025) ;

→ d'**AUTORISER** la prise en charge de la cotisation prévue,

→ de **VERSER** la participation financière telle que mentionnée ci-dessus

→ de **PRÉVOIR** les crédits correspondants au budget primitif de la collectivité ;

→ d'**AUTORISER** le Président à signer les pièces contractuelles et la convention de participation relatives à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 14 octobre 2020

Attribution de la convention de participation PRÉVOYANCE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion en date du 08/07/2019

Dans le domaine de la Prévoyance, après avoir recueilli l'avis du comité technique, le Centre de Gestion a mis en concurrence son marché de protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation. À l'issue de l'analyse des offres, le marché a été attribué à :

Prévoyance : IPSEC Assureur (groupe Malakoff-Médéric-Humanis) - SIACI Gestionnaire

Il revient au bureau de se prononcer sur l'adhésion à la convention de participation couvrant le risque Prévoyance par le CDG26, dans le respect des dispositions du décret précité, en fixant un montant de participation à verser aux agents et de se prononcer sur les modalités de versement.

Le bureau doit également décider du pourcentage retenu pour le maintien du Régime Indemnitaires (inclus à 100% dans la base de cotisation de l'agent) à hauteur de 47% + TIB/NBI. L'agent aura donc le choix de sa base de cotisation ; TIB/NBI ou TIB/NBI + % RI retenu par le bureau.

De même, la collectivité propose à ses agents, outre la garantie « incapacité temporaire de travail », de choisir ses options de garantie(s) prévus à la Convention : invalidité, minoration de retraite et capital décès.

Il est donc proposé de fixer le montant mensuel à :

→ **Prévoyance : 15 € par agent, proratisé au temps d'activité**

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

→ d'**ADHÉRER** à la Convention de participation couvrant le risque Prévoyance telle que mise en œuvre par le CDG26, à compter du 01/01/2021, (Contrat durée de 6 ans ; 01/01/2020 au 31/12/2025) et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celle-ci ;

→ d'**AUTORISER** la prise en charge de la cotisation prévue, selon les conditions :

Assiettes de cotisation : TIB+NBI(100%) ou TIB+NBI+RI(100%) : Le remboursement du RI sera équivalent à hauteur de 47%

→ de **VERSER** la participation financière telle que mentionnée ci-dessus,

→ de **PRÉVOIR** les crédits correspondants au budget primitif de la collectivité ;

→ d'**AUTORISER** le Président à signer les pièces contractuelles et la convention de participation relatives à ce dossier.

FEUILLET DE CLÔTURE

Bureau Syndical – séance du 14 octobre 2020

- 2020.B 46 Désignation des représentants du Parc du Vercors dans des organismes extérieurs
- 2020.B 47 Déploiement de la marque *Valeurs Parc naturel régional*
- 2020.B 48 Organisation de la Fête du Bleu 2021
- 2020.B 49 Promotion du réseau des Fermes du Vercors
- 2020.B 50 L'AOP Bleu du Vercors-Sassenage dynamise sa filière : opération 2021
- 2020.B 51 Valorisation et sensibilisation à la race Cheval du Vercors de Barraquand
- 2020.B 52 Opération « Vis ma vie de bûcheron » 2021
- 2020.B 53 Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors/Contrat d'alternance : Suivi des vautours fauves et des gypaètes barbus et mise en œuvre de l'opération de réintroduction du gypaète barbu en 2021
- 2020.B 54 Natura 2000/Contrat d'alternance : *Mise en place d'un réseau d'îlots de sénescence et arbres remarquables dans les sites Natura 2000 du Vercors, afin de maintenir la fonctionnalité des vieilles forêts*
- 2020.B 55 Natura 2000 : Demande de financements 2021 pour l'animation des sites Natura 2000 du Vercors
- 2020.B 56 Natura 2000 : Demande de financements 2021-2022 pour la révision de la cartographie des habitats du site FR8201745 « Pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux du plateau du Sornin » et pour la révision du DOCOB du site Natura 2000 FR8201743 dit « La Bourne »
- 2020.B 57 Appel à projet POIA-OS2 « Protéger la biodiversité et les continuités écologiques alpines » : *Mutualisation stratégique en inter-parcs naturels régionaux des massifs préalpins pour les zones ouvertes intermédiaires et les forêts matures* : modification du plan de financement
- 2020.B 58 Biodiversité des vieux boisements : connaissances des insectes saproxyliques
- 2020.B 59 Aménagement du site de la Coche à Saint-Agnan-en-Vercors
- 2020.B 60 Abri de Crobache : qualification des conditions d'accueil
- 2020.B 61 Abri du Serre du Sâtre : qualification des conditions d'accueil
- 2020.B 62 Inspiration Vercors : demande de subvention 2021 au Conseil Départemental de la Drôme
- 2020.B 63 Rénovation muséographique du Mémorial de la Résistance à Vassieux-en-Vercors : choix des prestataires
- 2020.B 64 Avenant n°1 à la convention de l'AMI « Les 50 ans du Parc »
- 2020.B 65 Attribution du marché de fourniture comprenant la livraison, le montage, la répartition, l'installation du mobilier garnissant les chambres, salles de restauration et bar du village vacances le Piroulet
- 2020.B 66 Piroulet - Projet espace Vassivain : aménagements extérieurs
- 2020.B 67 Mission d'accompagnement relative à la révision de la Charte
- 2020.B 68 Entrée au capital social des sociétés de centrales villageoises actives sur le Vercors
- 2020.B 69 Suppression d'un poste de directeur des musées
- 2020.B 70 Attribution de la convention de participation SANTE
- 2020.B 71 Attribution de la convention de participation PRÉVOYANCE

Fait et délibéré le 14 octobre 2020 et ont signé les membres présents,

à Lans-en-Vercors, le 14 octobre 2020.

**Le Président,
Jacques ADENOT.**